



RIDHA ELLOUZE

Sworn Interpreter

Licence n° 9

Cité Les Olympiades

Bloc 26 - Apt 365 - 1003 Tunis

Telephone : 216 71 77 33 27

Fax : 216 71 77 20 65

Mobile : 216 98 30 30 75

e-mail : ridha.ellouze@tunet.tn

TRADUCTION DE L'ANGLAIS

POUVOIR

N° 50/2011/4 (Etabli à la dactylographie sur le recto de deux feuilles de papier libres)

POUVOIR

QUE TOUS CEUX QUI PRENDRONT CONNAISSANCE DES PRESENTES SACHENT que la Société ANADARKO TUNISIA BEKS (le Mandant), société dûment enregistrée dans les Iles Cayman le 28^{ème} jour du mois d'Avril 2011, dont les bureaux sont sis au 1201 Lake Robbins Drive, the Woodlands, Texas 77380, représentée dans les présentes par son Président M. Robert P. Daniels, citoyen des Etats-Unis d'Amérique, résidant au 31 Holly Meade Drive, the Woodlands, Texas 77381, aux Etats-Unis d'Amérique, nomme et constitue par les présentes, en sa qualité de Fondé de Procuration Spéciale M. Salaheddine Caid Essebsi (le Mandataire), résident à Tunis, en Tunisie, Associé Principal au Cabinet d'Avocats Caid Essebsi & Partners, domicilié au 14 Avenue Alain Savary, 1002 Tunis, en Tunisie, de façon à ce que le Mandataire puisse représenter le Mandant pour :

- (i) agir en qualité de Premier Représentant, au nom et lieu du Mandant et à l'intérieur de la Tunisie, pour se présenter devant toutes autorités, qu'elles soient administratives, judiciaires ou autres, réaliser tous actes et signer et délivrer et déposer tous formulaires, certificats, et tous autres documents et instruments devant être déposés auprès de toutes agences ou autorités gouvernementales, tous registres de sociétés et toutes administrations fiscales locales, et faire toutes les demandes nécessaires et prendre toutes les mesures requises par la loi pour la création, l'enregistrement et le maintien d'une succursale (la Succursale) du Mandant en Tunisie,
- (ii) exercer tous autres pouvoirs qui seraient nécessaires pour la Société en vue de se conformer aux dispositions des lois Tunisiennes applicables,
- (iii) représenter le Mandant en Tunisie auprès de parties tierces et, en général, pour réaliser tous actes et choses et prendre toutes les mesures qui s'avèreraient être nécessaires, en Tunisie, en vue de se conformer au présent Pouvoir,
- (iv) déléguer les pouvoirs conférés dans le présent Pouvoir, en totalité ou en partie, aux associés du Cabinet d'Avocats Caid Essebsi & Partners et révoquer de telles délégations lorsque cela est nécessaire.



Validité du Pouvoir

- (i) les droits et pouvoirs conférés au Fondé de Pouvoir conformément au présent Pouvoir demeureront en pleine force et en plein effet jusqu'à ce qu'ils soient révoqués moyennant un préavis écrit donné par ou au nom de la Société au Fondé de Procuration Spéciale,
- (ii) le présent Pouvoir entrera en vigueur à partir du 28 Octobre 2011 et demeurera valide et en pleine force pendant une période de deux (2) ans, jusqu'au 27 Octobre 2013, à moins qu'il ne soit résilié auparavant par la Société moyennant un préavis écrit d'une telle résiliation donné au Fondé de Pouvoir,
- (iii) la Société accepte de ratifier tout ce que le Fondé de Pouvoir fera ou fera faire conformément au présent Pouvoir,
- (iv) le présent instrument est régi par les lois de l'Etat du Texas.

SIGNE à Woodlands, Comté de Montgomery, au Texas, Etats-Unis d'Amérique, en ce 28^{ème} jour du mois d'Octobre 2011.

SOCIETE ANADARKO TUNISIA BEKS

(Signé) : Robert P. Daniels

Président

(Empreinte du cachet sec de la Société sus mentionnée).

Le Témoin,

(Signé) : Solape O. Delano,
Secrétaire Adjointe

Enregistré à la Recette d'Enregistrement
des Actes des Sociétés Commerciales - TUNIS

Le: 13 DEC. 2011

Quittance N° 1182776

Enregistrement N° 1182776

Reçu La Somme de: 1000000

Le Receveur
Signé: Samir KHEMIRI

ETATS-UNIS D'AMERIQUE
ETAT DU TEXAS
COMTE DE MONTGOMERY

Je soussignée Julia Ortiz, Notaire Public dans et pour le Comté et l'Etat sus mentionnés, déclare par les présentes que Robert P. Daniels et Solape O. Delano ont comparu, en ce 28^{ème} jour du mois d'Octobre 2011, devant moi en personne, que je les connais comme étant les personnes qui ont signé l'instrument ci-dessus en leurs qualités respectives de Président et de Secrétaire Adjointe, au nom de la société mentionnée dans ledit instrument et qu'ils ont reconnu devant moi avoir signé un tel document en leurs qualités respectives autorisées et qu'en signant un tel instrument, l'entité qu'ils représentent est considérée comme ayant signé cet instrument.

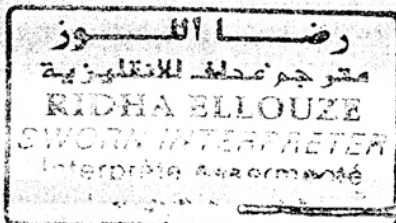
EN FOI DE QUOI, j'ai apposé ma signature et mon cachet.

Le Notaire Public,

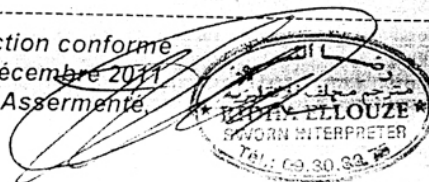
(Signé) : Julia Ortiz

Notaire Public dans et pour l'Etat du Texas

(Empreinte du cachet du Notaire sus mentionné dont le mandat expire le 12 Juillet 2014).



Pour Traduction conforme
Tunis le 8 Décembre 2011
L'Interprète Assermenté



SOCIETE ANADARKO TUNISIA BEKS
(la Société)

Résolutions adoptées à l'unanimité par le Conseil d'Administration de la Société en date du 27 Octobre 2011.

Création d'une Succursale Tunisienne

RESOLU QUE la Société et/ou l'une quelconque de ses filiales, ayant exprimé le désir d'exercer des activités d'exploration et d'exploitation pétrolières en Tunisie et ayant soumis des offres pour l'acquisition de droits d'exploration à la recherche de, et d'exploitation de gisements d'hydrocarbures en Tunisie, elles ont soumis une demande d'autorisation d'exercer des activités en Tunisie et par conséquent d'établir une succursale de la Société en Tunisie pour exercer toutes les activités que la Société a le pouvoir et le droit d'exercer et que les lois Tunisiennes autorisent à une société d'exercer, et

RESOLU QUE Salaheddine Caid Essebsi, résident à Tunis, en Tunisie, Associé Principal au Cabinet d'Avocats Caid Essebsi & Partners, sis au 14 Avenue Alain Savary, 1002 Tunis, en Tunisie, soit nommé et désigné pour préparer les documents et instruments appropriés pour l'établissement de la succursale et qu'il soit autorisé et qu'on lui confère le pouvoir de signer tous documents et faire tous actes ou formalités requis par le droit Tunisien et par toutes les autorités, agences et administrations gouvernementales Tunisiennes aux fins d'obtenir l'autorisation pour la Société afin d'établir une succursale en Tunisie et d'exercer des activités en Tunisie, et

RESOLU QUE Salaheddine Caid Essebsi, résident à Tunis, en Tunisie, Associé Principal au Cabinet d'Avocats Caid Essebsi & Partners, sis au 14 Avenue Alain Savary, 1002 Tunis, en Tunisie, soit nommé par les présentes en qualité de représentant légal pour agir au nom de la Société et qu'il soit autorisé et qu'on lui confère le droit de signer tous documents et faire tous actes décrits dans les résolutions ci-dessus, y compris la délégation d'un pouvoir quelconque ou de la totalité des pouvoirs, à lui conférés, à d'autres avocats associés du Cabinet d'Avocats Caid Essebsi & Partners, en vue d'obtenir l'autorisation pour la Société d'établir la succursale et d'exercer des activités en Tunisie, et

RESOLU QU'un Pouvoir disposant de son rôle et de ses qualités soit délivré au représentant légal.

(Signé) : Robert P. Daniels

(Signé) : Robert K. Reeves

